

Compte Rendu de la réunion du Conseil Municipal du 6 mai 2022

Présents : Alain DOSSO – Eric MAITROT – Evert ARRIVE – Amélie FEUVRIER – Didier RAIMBERT – Nadine RAIMBERT – Grégoire VENTURI.

Absents / Excusés : Rémi FOULON – Romaric FOULON

Pouvoirs: Valérie BAILLEUX RAMEAU donne pouvoir à Amélie FEUVRIER – Rémy DOSSO donne pouvoir à Alain DOSSO

M Eric MAITROT est désigné secrétaire de séance.

Le maire accueille les représentants de la Coopérative Dijon céréales. Ceux-ci présentent aux Conseillers Municipaux une projection sur le projet d'une installation de méthanisation sur le territoire des communes de Cérilly et Sainte-Colombe-sur-Seine avec cinq plates-formes décentralisées sur les communes de Louesme, Lucenay-le-Duc, Poiseul-la-Ville et Laperrière, Savoisy et Touillon.

Le site de stockage de Louesme sera d'une capacité totale de 320 ha (dont 41ha livrés par des agriculteurs limitrophes par tracteurs) le reste sera acheminé par des camions. L'ensilage se déroulera courant du mois de mai, à raison d'environ 10 camions par jour. Il est précisé que sur le site il sera également entreposé du digestat (résidu de méthanisation) qui sera ensuite utilisé pour le traitement des champs par les agriculteurs.

Après une visite sur le site et divers échanges portant notamment sur d'éventuelles nuisances (trafic, odeurs,...), l'utilisation des chemins communaux, il est porté à la connaissance des Conseillers Municipaux qu'une demande d'autorisation environnementale a été déposée et doit faire l'objet d'une enquête publique.

Celle-ci aura lieu du mardi 10 mai 2022, 9 heures, au vendredi 10 juin 2022 à 14 heures.

Pendant toute la durée de l'enquête, les pièces du dossier comprenant notamment une étude d'impact et l'avis des services, l'avis de la Mission Régionale d'Autorité environnementale de Bourgogne-Franche-Comté ainsi que le mémoire en réponse du pétitionnaire, seront déposées en Mairie où le public pourra en prendre connaissance pendant les heures habituelles d'ouverture et dans le respect des consignes sanitaires mises en place.

- Mairie de Louesme :
 - mardi de 9h30 à 12h00 et de 14h30 à 19h00

La Commission d'enquête, représentée par un ou plusieurs de ses membres, se tiendra à la disposition du public aux jours et heures précisés ci-dessous :

- Mairie de Louesme :
 - mardi 24 mai 2022 de 14h00 à 17h00
 - vendredi 3 juin 2022 de 14h00 à 17h00

Le Maire informe les Conseillers Municipaux qu'ils recevront le support présenté par Dijon céréales et copie du courrier du déroulement de l'enquête publique. Une information sera également distribuée dans les boîtes aux lettres des habitants.

Devis SICECO :

Le Maire présente le devis estimatif, établi par le SICECO, pour le remplacement des points lumineux sur la commune avec un reste à charge de 13 623.68 €.

Le Maire précise qu'il a demandé que le devis soit refait et afin de porter sur la totalité de l'éclairage public.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré accepte le devis estimatif pour un reste à charge à la commune de Louesme de 13 623.68 euros et décide d'un amortissement sur 2 ans.

Tarifification de location de la salle :

Il est décidé d'établir un tarif de location pour la vaisselle à l'unité et son remplacement en cas de casse. Un projet doit être proposé à la commission des fêtes qui se chargera de le valider avant la prochaine réunion.

Informations et questions diverses :

- Point à temps Chesnois : les équipes du Département ne peuvent pas intervenir, voir avec la COLAS lors des travaux sur le secteur avec le SIVOM.
- ELICIO : installation du mât de mesure
- Déclaration de travaux de la société FMPROJET : pose d'un poteau rue de la Tournelle et rue de l'abreuvoir en face l'arrêt de bus : réunion de chantier prévue en mairie le lundi 23 mai à 10 heures.
- Le Maire informe les conseillers d'une procédure d'enregistrement de Mme Sylvie LABBE et M. Nicolas JACQUINOT, associés de la SCEA DES MORETS, qui ont sollicités le régime d'enregistrement, dans le cadre d'une procédure de régularisation d'une activité d'engraissement de bovins d'une capacité de 760 animaux sur la commune de Les Goules.

La séance est levée à 20 h 30